



Sassierges Saint-Germain

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mardi 7 novembre 2023**

**Le Maire  
LORY Henri**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Lory'.

**Le secrétaire de séance  
PROTEAU Jean-François**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Proteau'.

## **Ordre du Jour :**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du conseil du 31 août 2023
- 3) Délibération Avis projet de méthanisation Saint-Aoustrille
- 4) Délibération demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.
- 5) Délibération Avis sur le programme régional santé 2023-2028
- 6) Réflexion portant sur les zones d'accélération des Energies renouvelables
- 7) Questions diverses

Le procès-verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 7 novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Sassièrges Saint-Germain s'est réuni salle du conseil.

**Convocation** : Mardi 31 octobre

**Présents** : Mmes GERBAUD Valérie, BEYLY Aline, AUFRERE Valérie, MM. LORY Henri, BLANCHET Marc, EUMONT-CAMUS Thierry, PROTEAU Jean-François, RIGAUD Philippe.

Absent excusé : M. CARBONNE Renaud pouvoir à M. BLANCHET Marc

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer valablement

Membres en exercice : 9  
Membres présents : 8  
Membres votants : 9

**Secrétaire de séance** : M. PROTEAU Jean-François

Assistait également au Conseil Municipal : Madame PLISSON Evelyne, secrétaire.

### **Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance : M. PROTEAU Jean-François est désigné secrétaire de séance.

### **Point n° 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2023.**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2023 à l'assemblée délibérante, qui est approuvé à l'unanimité

### **Point n°3 : Délibération 2023-24 Avis sur la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Saint-Aoustrille**

Par arrêté en date du 22 septembre 2023, le Préfet de L'Indre a procédé à l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société SAS CBFOR relative au projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune de Saint-Aoustrille.

Cette consultation se déroulera pendant 4 semaines du lundi 23 octobre 2023 14 heures au lundi 20 novembre 2023 17h30.

En application de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis. Ne peuvent être pris en considération que les avis parvenus dans les 15 jours suivant la fin de consultation du public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

8 voix POUR

1 voix CONTRE

- Emet un avis favorable concernant la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Saint-Aoustrille

**Point n°4 : Délibération 2023-25 : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Le Comptable Public n'a pu procéder au recouvrement de créances portées sur un état de « pièces irrécouvrables » en raison d'un montant inférieur au seuil de poursuites. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 6.60 €.

**Décision :**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

**Article 1** : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 6.60 centimes d'euros.

**Exercice 2021**

Référence	Montant
R-29-21	6.60 €
TOTAL	6.60 €

**Article 2** : les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65 article 6541

## **Point n°5 : Délibération 2023-26 : Avis portant sur le Programme Régional de Santé 2023-2028**

Vu la délibération du Conseil Départemental n°20230626\_022 en date du 26 juin 2023 portant sur avis sur le Programme régional de Santé troisième génération 2023-2028 en Région Centre-Val de-Loire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Programme Régional de Santé 2023-2028 est soumis à la consultation des collectivités par l'Agence Régionale de Santé Val de Loire.

Au regard de l'absence d'analyse et de prise en compte de la situation spécifique de la population et de l'offre de santé du département, par délibération n°202306268022 en date du 26 juin 2023, le Conseil Départemental de l'Indre a émis un avis défavorable à ce programme régional de Santé 2023-2028

Le Département note que les réponses de ce programme sont largement insuffisantes pour lutter contre la désertification médicale, pour renforcer l'offre hospitalière, pour répondre aux besoins d'accompagnement et de soins aux personnes âgées, aux enfants et aux adultes en situation de handicap.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le Programme régional de Santé 2023-2028.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- Emet un avis défavorable au Programme régional de Santé 2023-2028

## **Point n°6 : Réflexion sur les zones des énergies renouvelables**

Une concertation doit avoir lieu pendant 15 jours ; un bilan sera établi pour justifier le cas échéant les modifications à apporter au zonage initial.

Le conseil municipal devra valider les zones d'accélération de production des ENR sur Sassiérges Saint-Germain et ensuite ce zonage sera communiqué à Châteauroux Métropole puis à la Préfecture.

## **Questions diverses**

### **Cérémonie du 11 novembre**

Monsieur le Maire informe que cette année Mmes Chantôme et Delsalle ne participeront pas à la cérémonie du 11 novembre.

Les enfants seront conviés par la municipalité à venir participer à la cérémonie.

Une gerbe et des roses seront déposées au pied du monument aux morts.

### **Repas des aînés**

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés se fera le samedi 9 décembre à midi.

Mme Gerbaud Valérie fait un retour à la municipalité suite à son entrevue avec M. Algret

(restaurateur d'Ambrault) sur le menu.

### **Soirée chorale**

Pour la soirée chorale et le marché de Noël de l'école du Pré Vert, une ramée sera installée par le comité des fêtes sur la place de l'église.

Un arrêté sera pris par M. le Maire pour interdire la circulation et le stationnement de 16h45 à 23h00 pour sécuriser la manifestation.

Le Food truck prévu ce vendredi sera annulé.

### **Traversée d'un chemin communal irrigation M. Massay Pierre**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. Pierre Massay en date du 25 octobre 2023.

La demande de M. Massay est d'enterrer une conduite d'irrigation sur un chemin communal et la traversée aérienne de deux ruisseaux.

Monsieur le Maire demande l'avis aux élus.

L'ensemble du conseil émet un avis favorable à condition que le chemin soit remis en l'état tel qu'il était avant les travaux et éviter l'arrosage des chemins communaux pendant les périodes de récolte.

Un courrier sera adressé à M. Massay.

### **Projet éolien**

Maître Monamy, avocat pour former une tierce opposition à l'encontre de l'arrêt du 28 mars 2023 par lequel la cour administrative de Bordeaux, a, entre autres, délivré à la société Sassièrges Energie, une autorisation environnementale relative à un parc éolien sur le territoire de la commune, a conseillé la municipalité de contacter M. Miserey pour réaliser un dossier de photomontage.

Un devis a été signé pour un montant de 3209,00€

L'assurance protection juridique de la commune prendra en charge une partie des frais d'avocat à hauteur de 2000.00€

### **Projets FAR 2024**

Après concertation, la municipalité a choisi d'étudier deux projets.

Un premier qui consiste à prévoir une isolation phonique pour la petite salle communale et le second, aménager la pièce au-dessus de la halle pour en faire un logement d'urgence.

Pour la petite salle communale, un devis a été demandé à M. Margueritat (plaquiste)

Pour le logement au-dessus de la halle, plusieurs devis seront demandés.

### **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 12 janvier à 19h00.

(restaurateur d'Ambrault) sur le menu.

### **Soirée chorale**

Pour la soirée chorale et le marché de Noël de l'école du Pré Vert, une ramée sera installée par le comité des fêtes sur la place de l'église.

Un arrêté sera pris par M. le Maire pour interdire la circulation et le stationnement de 16h45 à 23h00 pour sécuriser la manifestation.

Le Food truck prévu ce vendredi sera annulé.

### **Traversée d'un chemin communal irrigation M. Massay Pierre**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de M. Pierre Massay en date du 25 octobre 2023.

La demande de M. Massay est d'enterrer une conduite d'irrigation sur un chemin communal et la traversée aérienne de deux ruisseaux.

Monsieur le Maire demande l'avis aux élus.

L'ensemble du conseil émet un avis favorable à condition que le chemin soit remis en l'état tel qu'il était avant les travaux et éviter l'arrosage des chemins communaux pendant les périodes de récolte.

Un courrier sera adressé à M. Massay.

### **Projet éolien**

Maître Monamy, avocat pour former une tierce opposition à l'encontre de l'arrêt du 28 mars 2023 par lequel la cour administrative de Bordeaux, a, entre autres, délivré à la société Sassiérges Energie, une autorisation environnementale relative à un parc éolien sur le territoire de la commune, a conseillé la municipalité de contacter M. Miserey pour réaliser un dossier de photomontage.

Un devis a été signé pour un montant de 3209,00€

L'assurance protection juridique de la commune prendra en charge une partie des frais d'avocat à hauteur de 2000.00€

### **Projets FAR 2024**

Après concertation, la municipalité a choisi deux projets.

Un premier qui consiste à prévoir une isolation phonique pour la petite salle communale et le second, aménager la pièce au-dessus de la halle pour en faire un logement d'urgence.

Pour la petite salle communale, un devis a été demandé à M. Margueritat (plaquiste)

Pour le logement au-dessus de la halle, plusieurs devis seront demandés.

### **Vœux du Maire**

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 12 janvier à 19h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close,  
Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 21h35.

Le secrétaire de séance,

PROTEAU Jean-François



Le Maire,

LORY Henri

